

Association Amicale

DES

Anciens Elèves et Maîtres du Collège

DE LESNEVEN

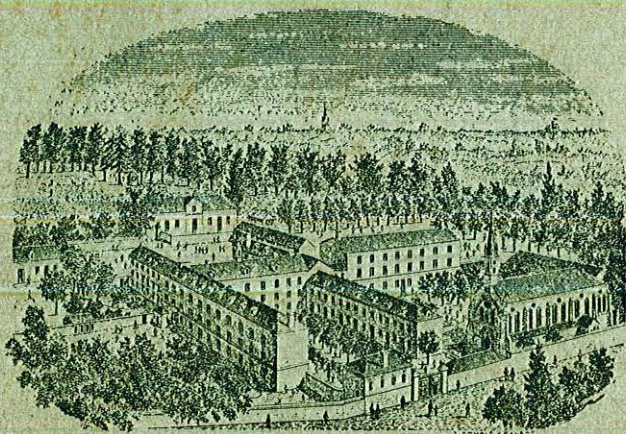


B. M. D. 11/ Vol. I

PREMIERE ASSEMBLEE GENERALE



7 SEPTEMBRE 1911



BREST

Imprimerie de la Presse Libérale, rue du Château, 4

1911

Association Amicale

DES

Anciens Elèves et Maîtres du Collège

DE LESNEVEN



PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



7 SEPTEMBRE 1911



BREST

Imprimerie de la Presse Libérale, rue du Château, 4

1911

COMPTE-RENDU

DE LA

PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le Collège de Lesneven comptera parmi ses dates inoubliables le 7 septembre 1911. A quelle fête il fut ce jour-là et comme M. l'abbé Moënner, principal, avait été bien inspiré ! Certes, la plus vive reconnaissance lui est due, pour avoir si bravement sonné le ralliement des anciens élèves et maîtres de la maison, c'est à dire réalisé le projet auquel s'était arrêté M. l'abbé Roull, il y a 22 ans et plus, en attendant que, devenu chanoine-archiprêtre de Saint-Louis de Brest, il en soufflât peut-être à d'autres l'idée. Car on ne s'explique pas autrement certaines impatiences marquées par tel ou tel de la banlieue, et même dans une lettre qu'on veut bien nous mettre entre les mains, avec la permission d'en détacher ces lignes : « M. le Principal, arrivé hier soir à Brest pour y passer quelques jours de vacances, j'apprends avec plaisir que, sur votre initiative, on va enfin créer une Association amicale. C'est un vœu que j'avais formulé, il y a plusieurs années, devant quelques camarades qui, pour des raisons diverses, n'avaient pas jugé à propos de lui donner de suite. »

Eh oui, c'est bien cela, on hésitait ; mais M^r Moënner lui, a pris les devants. Il a gravi le coteau et, du haut de l'esplanade, jeté aux quatre vents du ciel le plus fier des appels : « Debout ! élèves et maîtres d'autrefois. Comme une mère qui se dispose à revoir ses enfants éparpillés par les lois de la vie et les exigences sociales, le Collège vous convie à une assemblée plénière. Debout ! tout ce qui vit à l'horizon des temps ; debout ! le moyen-âge ; debout ! les jeunes, et vive un établissement qui, né sous le chaume, a pris si bon air et connu tant de gloire ! »

Et comme on y répondit ! Non, les flots ne se poussent pas plus nombreux vers nos ports ou nos rivages ; un branle-bas de combat ne met pas plus vite tous les hommes sur le pont ; les éclairs ne se croisent pas mieux dans un nuage électrisé. C'était à qui dirait : « J'y vais, j'y vais ». Mais aussi que de larmes versées sur des impossibilités qu'il fallait bien entrevoir ! Des hommes d'affaires étaient retenus à leurs bureaux ; des officiers partaient pour les manœuvres ; des ecclésiastiques ne pouvaient laisser là leurs ouailles la veille d'une si grande fête religieuse ; des jeunes devaient garder le poste, parce qu'il plaisait aux vieux d'aller humer le vieil air ; que sais-je ? une kyrielle de contre-temps regrettables que M. le Principal fut prié d'enregistrer. Il est vrai que cela faisait monter à plus de 400 le chiffre des adhésions.

C'était donc, même dans sa partie négative, comme le plus réussi des plébiscites et les cœurs débordaient d'enthousiasme : « Ce cher Lesneven, disait un missionnaire qui allait pouvoir jouir encore une fois du bonheur de s'y trouver, j'ai besoin de lui redire merci pour les neuf belles années de jeunesse qu'il m'a procurées. » — « Lesneven ! s'écriait un autre, je lui dois tous mes succès dans la vie et jusqu'aux joies de mon foyer. Et cependant que de niches j'y ai faites !... » etc., car, c'est toute la correspondance qu'il faudrait dépouiller de nouveau et faire passer sous les yeux.

Aussi bien avons-nous par ailleurs ample matière. Beau soleil du 7 septembre, lève-toi ; viens éclairer la fête... mais non, pas de lyrisme



Document numérisé en 2017

avant l'heure ; constatons seulement que c'est un monde nouveau qui va et vient dans les cours, fournissant un vrai sujet d'étonnement profond aux moindres pierres émergeant des façades. Tout prend vie sous le flot des questions que l'on se pose ici et là pour parvenir à se reconnaître, et le méli-mélo de barbes si variées et de costumes si divers fait vraiment plaisir à voir. Mais tout ce brouhaha ayant déjà été décrit de la manière la plus humoristique dans des articles de la presse locale, laissons sonner dix heures au beffroi de la ville, et que celui du collège daigne lui-même en prendre note, afin que tous les groupes, qui ne cessent de se former, se disloquent comme par enchantement pour s'étaler, ainsi qu'une mer mouvante, jusqu'aux marches du grand perron... Là, dit-on, les vieux prirent leur temps, sans doute pour déclarer que l'on entrerait de plain pied dans l'ancienne chapelle, car on trouve de ces défectes à la vue des jeunes bondissant sur une terrasse et se retournant pour tendre avec grâce une main secourable. Qu'on franchisse encore trois degrés et que chacun s'empare d'une chaise, car il y en a pour tout le monde dans la nef, veuve de ses bancs d'écoliers.

Ils sont là tous dans un silence profond et, pour M. Huntziger, habitué à ne voir du haut de sa tribune que des têtes d'enfants et de jeunes gens, quel spectacle !... « Et quelle différence dans les voix », pourra-t-il ajouter quand le *Credo* et le *Je suis chrétien* vont tout à l'heure lui monter si mâles et si énergiques ! Et tout à côté de lui déjà quel frémissement ! Ces accents d'où viennent-ils ? Ames généreuses d'autrefois, vous êtes restées les mêmes ; Monsieur le vicaire de Saint-Pol-de-Léon, comme on vous reconnaît bien ! Quant à vous, brave Eugène Le Cam, de Port-Louis, chantez, chantez longuement votre cantique ; votre foi est aussi ardente qu'il y a trente ans et nous aimons à l'entendre vibrer. Cependant ne soyons pas de ceux qui se laissent prendre uniquement aux douces séductions des mélodies qui s'envolent ; écoutons aussi les voix qui cherchent sur la terre où pouvoir se reposer et rappelons-nous ce que nous a si bien dit M. le Curé de Saint-Louis lorsque, à l'évangile de la messe célébrée par M. Gloanec, ancien principal, il monta dans cette chaire du Collège qui lui avait déjà donné tant d'occasions de se montrer éloquent.

Les feuilles de ce discours ayant été distribuées à tous le jour même où il fut prononcé, nous pourrions nous contenter de faire remarquer que, sans perdre un mot de ce qui y était contenu, beaucoup semblèrent très occupés de la personne même de l'orateur, comme si chaque jeu de sa physionomie avait éveillé en eux quelque souvenir ou enveloppé d'un nouveau mystère le fait « d'avoir été, comme il le disait, principal, directeur et maître d'un très grand nombre d'élèves et de se retrouver plus tard au milieu d'eux dans la maison même où il a longtemps vécu pour eux. » Mais comment résister au plaisir de revoir dans quel écrin M. Roull sait encore enchâsser ses perles ?

« Votre Association, à vous, Messieurs, nous déclarait-il dans son exorde, a pour but de resserrer les liens de bonne amitié qui doivent exister entre des hommes dont l'éducation a été faite dans le même établissement. Quand ils l'ont quitté, des voies diverses se sont ouvertes devant eux, les unes conduisant aux carrières libérales, les autres au commerce et à l'industrie, d'autres enfin aux professions modestes. Chacun s'en est allé dans la voie où la Providence l'attirait. C'est ainsi que le Collège de Lesneven peut compter parmi ses anciens élèves des prêtres, des officiers, des médecins, des gens de loi, des gens de négoce, des professeurs, de simples ouvriers. Tous ces hommes, qui pendant quelques années reçurent les leçons des mêmes maîtres, furent

pénétrés du même esprit chrétien, partagèrent les mêmes joies, quelquefois les mêmes peines, se sont attachés les uns aux autres et sont devenus de sincères et dévoués amis. Elle est belle, elle est sainte l'amitié contractée au Collège sous le regard de Dieu. C'est d'elle qu'on peut dire, avec l'Ecclésiastique : « Il n'y a rien qui lui soit comparable, » car elle sait conseiller, encourager, relever, partager. C'est la vôtre, messieurs, c'est celle dont vous êtes venus raviver la flamme au foyer même où elle a commencé... Il est bon d'être ici, n'est-ce pas ! Tous vos souvenirs se pressent, souvenirs joyeux, souvenirs reconnaissants, souvenirs chrétiens. »

Avec quelle âme d'apôtre M. le Curé de Saint-Louis développe ces trois points et comme il est vrai que « la vie montante » a des accents à elle ! L'on admira aussi sa finale, belle comme un soir :

« Mais je sens, messieurs, que mon discours se prolonge outre mesure et que j'abuse de votre bienveillante attention. Vous ne m'en voudrez pas trop. Je ne suis plus un jeune et les anciens ne savent plus se taire quand ils rappellent un passé auquel ils ont été mêlés... Il y a dix-huit ans que j'ai quitté cette maison, qui m'était si chère à tant de titres ; mais mon cœur y est toujours attaché, j'en suis la marche avec un sympathique intérêt, j'applaudis à ses succès dans toutes les branches de l'enseignement, je suis heureux et fier de voir à sa tête un homme de haute valeur intellectuelle et de savoir-faire impeccable, entouré de collaborateurs dignes de lui et qui furent pour la plupart mes élèves, je dirais même mes fils de prédilection. Mais ma fierté et mon bonheur se doublent de la certitude où je suis que le Collège de Lesneven garde précieusement, avec sa renommée scientifique et littéraire, ses habitudes chrétiennes, qu'il reste marqué du signe de la croix, et qu'il continuera à donner à la France des hommes de savoir, d'énergiques chrétiens, et puisque la science et la religion s'unissent admirablement pour former des caractères bien trempés, que ces hommes de savoir et de profondes convictions religieuses seront en même temps des citoyens sans peur, prêts à tous les sacrifices que la France peut réclamer de leur patriotisme. »

Comme bien l'on pense, tout cela ne fit que remettre de plus en plus chacun en face de lui-même, provoquer ses réflexions, le fixer pour l'avenir. Du milieu de son ostensorio Dieu pouvait nous bénir et M. le Chanoine Corre, ancien professeur, lui offrir notre encens.

La première partie du programme ayant été remplie, on se rendit dans une grande salle pour la discussion des Statuts de l'Association. Cette fois, c'est sur les bancs de la chapelle qu'on se rangea, mais au réfectoire, transformé pour la circonstance. Quand tout le monde fut bien assis, et c'est une chose qu'en général on fait assez facilement, M. le Principal, en qualité de Président provisoire, s'avança et, après avoir remercié les anciens d'être venus si nombreux, invita l'Assemblée à constituer tout d'abord son Bureau. On commença par nommer deux Présidents d'honneur, MM. Roull et Gloanec, anciens principaux, et même, sur la proposition du premier, M. l'ancien Vicaire général Corrigou, l'une des plus brillantes gloires du Collège de Lesneven. Puis, pour la présidence effective, on acclama M. Louis Pichon, sénateur-maire de Tréflé. Très touché de cette marque toute spontanée de la sympathie la plus vraie, il laissa un instant parler son cœur et, la première émotion passée, fit entendre une de ces improvisations dont il garde jalousement la clef et qui le posent tout de suite et pour de bon devant son monde. C'est un de ces orateurs dont il faut sténographier les discours, si l'on désire les posséder chez soi. Ne lui demandez pas de les reproduire lui-même par écrit, pour qu'ils servent

d'ornement à votre compte-rendu. Invariablement il vous répondra qu'il lui faudrait « revivre le milieu qui les inspira et que cela n'est pas en son pouvoir. » Dédommangez-vous en songeant à l'effet qu'il produisit lorsque tomba de ses lèvres cette apostrophe si simple : « mes chers camarades. » Par là il caractérisait la nouvelle œuvre ; car c'est une « œuvre », ainsi que le soulignait M. le Chanoine Rossi dans la lettre qui renfermait son « *habe me excusatum* ». Par là aussi il enlevait son auditoire et il n'avait plus qu'à laisser déborder les uns après les autres ses mots à l'emporte-pièce, à donner libre carrière à sa fine bonhomie, à tout mener du haut de sa stature avec un brio parfait et une dignité à part.

Très flatteur pour les deux vice-présidents qu'on lui donna, c'est-à-dire pour M. le Principal et pour M. le Maire de Lesneven, il parut, dans le compliment qu'il leur adressa, vouloir s'effacer devant leur maîtrise « *comme un roi fainéant derrière ses maires du palais* ; » et cependant le ton qu'il y mettait trahissait son désir de se dépenser, comme il le fait partout où on le réclame.

A cette occasion aussi, mais en écartant la personne de M. Odey, si sympathique à toute l'assistance, quelqu'un demanda si, à l'avenir, tout maire de Lesneven devait nécessairement faire partie du Bureau, et la majorité décida qu'il en serait ainsi.

On choisit pour secrétaires M. l'Abbé Colin, Professeur honoraire, M. Trémintin, Avocat, avec M. Soubigou, Notaire, comme Secrétaire-Adjoint, et pour Trésorier M. Francès, Négociant.

Restait à compléter le Bureau. On fit la chose en désignant pour assesseurs MM. le Chanoine Grall ; Keromnès, Professeur ; le Chanoine Cozic ; le Capitaine de Vaisseau Louis Prat ; le Chanoine Le Jacq ; le Comte Amédée de Vincelles ; le Docteur Lucas ; Alexandre Masseron, publiciste et avocat.

M. le Président donne alors lecture des Statuts, mais en les soumettant un à un à la délibération de l'Assemblée. Ils ne soulèvent que fort peu d'observations. L'Association devant décerner tous les ans un Prix d'Honneur à « l'excellent » de philosophie ou de mathématiques, M. l'abbé Paul, professeur de sciences, fait remarquer que, ces deux cours étant distincts, il y aurait lieu de décerner deux prix. M. le Principal répond qu'il y a des matières qui leur sont communes et qu'ils se trouvent par là dans des conditions identiques à celles des sections A et B des classes de Troisième et de Quatrième. Or, jusqu'ici il n'y a pour ces deux sections qu'un seul prix d'Excellence. M. l'abbé Paul n'admet pas qu'il y ait parité absolue, étant donné qu'on ne considère, à tort ou à raison, ces sections que comme deux tronçons d'une même classe, tandis que les élèves de philosophie et ceux de mathématiques, malgré certains points de rencontre, forment des groupes hétérogènes. — « Très bien, dit M. le Principal, mais, en tout cas, c'est, à mon avis, une question d'ordre intérieur qui serait à réserver. » — « Et puis, ajoute M. le Président, l'Association ne se refuserait pas à faire au besoin la dépense d'un autre Prix et à rendre ainsi inutile « cette querelle d'A B ». Tout le monde approuve et les fronts se détendent.

Il n'y eut non plus qu'une voix pour demander que la cotisation fût réduite à deux francs pour les étudiants et les militaires non gradés.

Un Membre de l'Association ayant proposé de faire nommer une Commission chargée de l'apurement des comptes, plusieurs ont estimé qu'on pouvait attendre, eu égard à la simplicité des premiers bilans à établir et il a retiré sa motion.

Tous les Statuts ayant été approuvés, M. le Président donna la

parole à M. le Principal, qui déclara vouloir seulement proclamer les noms de ceux qui, n'ayant pu venir, avaient tenu néanmoins à trouver place dans l'Association, comme Membres adhérents. Quelle attention on prêta et quelle vie dans les yeux ! On eût dit qu'il ouvrait des scènes de cinématographe, tant les muscles s'agitaient sur tous ces visages heureux.

Puis la séance fut levée et l'on se rendit dans la grande salle du banquet. Avant d'y arriver que de rencontres l'on fit et quelles marques d'étonnement de part et d'autre ! — « Alors vous me connaissez, disait l'un ? » — « Mais oui, Fournis ?... » Rire général, c'était un autre ; mais il y avait si longtemps qu'on n'avait pas revu le *mulâtre de Murillo* et les années l'avaient tant grandi !... — « Où allez-vous, Monsieur de Mérey ? » — « Eh bien, on a dit de se placer par cours, et je suis à la recherche de ceux qui furent du mien. » Il les chercha ; mais les retrouva-t-il ? Notez que Monsieur de Mérey aura bientôt ses quatre-vingts ans. Il est vrai que c'est un chêne, un chêne bien vert à qui nous souhaitons encore longue vie, comme, du reste, à ces jeunes vieillards que nous apercevions çà et là et qui se nomment Le Roux, Abjean, Le Lez, Jaffrès.

Mais trêve de remarques : tout le monde a pris sa place et Monsieur le Curé de Saint-Louis vient de dire, après avoir obtenu là-haut beaucoup de silence : *Benedicite* !... Chers convives, braves commensaux, lisez ce menu, admirez-en la richesse. Pendant ce temps nous réfléchissons. Non, en vérité, rien de plus curieux que ce préau métamorphosé en réfectoire ; rien de plus suggestif que ces tables avec leurs couverts dans ce lieu où l'on ne venait jadis que pour jouer ou voir jouer.

Quelles bonnes parties de pelote ou de galoche on se souvenait d'y avoir faites, et comme on se les racontait au milieu d'autres histoires très gaies, et parfois très abracadabrantes ! Qui sait même si, certains soirs où la brume se faisait par trop enveloppante, l'on n'avait pas essayé « *d'y griller une sèche* », comme on disait alors ?... Et là-bas, au fond, quels rôles on avait tenus à l'occasion de la distribution des prix ! Par exemple, dans une comédie de Molière ou de Labiche, dans une « *Malédiction* » quelconque, ou même dans un simple « *Voyage à Boulogne* » ! « Te rappelles-tu ? Te souviens-tu ?... » C'était à qui évoquerait tout le passé et Dieu sait ce que chacun, tout en faisant honneur au repas, dénicha, ce jour-là, dans les arrières-cellules de sa boîte crânienne.

Mais ce que l'on retrouvait de la sorte par la pensée avait un air si charmant que le moindre incident soulevait toutes les têtes. C'est ainsi que des centaines de convives, en voyant apparaître à l'horizon de la salle, une première fois le vieux concierge d'il y a trente-cinq ans, une seconde la brave lingère d'il y a quarante, firent à Jacques Uguen et à Marie Floc'h une ovation toute spontanée qui les fait pleurer encore.

Arriva cette heure terrible où les détonations se succèdent, où les enthousiasmes éclatent. M. le Président Louis Pichon se lève et développe ce thème heureux : Pas d'instruction sans les principes vivifiants d'une saine éducation ; puis, songeant au bien matériel et moral que l'Association Amicale des Anciens Elèves et Maîtres est appelée à réaliser, il s'anime et ses dernières paroles, toutes de feu, achèvent de faire vibrer la salle. Il s'assied sous un tonnerre d'applaudissements.

Bientôt il se relève et dit : « La parole est au barde. » M. l'Abbé Colin, un peu étonné de s'entendre désigner ainsi, s'incline, va se placer derrière la table principale et lit, de sa voix la plus claire, les stances suivantes, qui sont comme le *Carmen sæculare* de la fête :

A VOL D'OISEAU !

Qu'est devenu le temps où, dans de tristes cours,
Du chaume recouvrait quelques pauvres masures
Dont les toits surbaissés pleuraient près des membrures
D'un couvent des vieux jours ?



Que de ruines, ciel ! il fallut relever
Pour tresser lentement le berceau d'un collège !
Mais aussi quel honneur et quel beau privilège
D'avoir pu le rêver !



Recteur de Plounéour, noble et vaillant Roudaut,
Quand tu vis cet enclos tout riant de verdure,
Tu pensas qu'on pouvait en doubler la parure
Et l'exprimas tout haut.



Sois béni dans la tombe où tes restes là-bas,
Au pays que j'adore, en silence reposent ;
Sois béni dans les cieus, où les anges t'imposent
Un nom qui ne meurt pas.



Car, pendant qu'à ta voix accouraient en ce lieu
Les Sciences, les Arts et les Littératures,
Une cloche montait au faite des toitures
Et chantait : tout pour Dieu !



La Croix même apparut et, cet emblème saint
Attirant les regards, remuant la Bretagne,
Donnant l'éveil partout, en ville, à la campagne,
La ruche eut son essaim.



Ah ! sans doute au début l'on n'était pas nombreux ;
Mais pourquoi s'étonner ? Dieu, pour créer le monde,
N'a-t-il mis qu'un seul jour ? Est-ce en une seconde
Qu'il rend les bois ombreux ?



Un disciple d'alors au moins nous est laissé,
Qui des efforts tentés ne voudrait rien nous taire ;
Les neiges ont paré sa tête octogénaire
Et c'est lui le Passé.

Des grands jours d'autrefois la mourante lueur
Avec lui se ranime : il saura tout nous dire ;
Il en fut le témoin ; il en est le sourire
Et la dernière fleur.



Je devais cet hommage au bon Goulven Le Roux,
Au doyen dont on sait et la force et la vie ;
J'ai peut-être blessé son humble modestie ..
Mais louer est si doux !



Si doux qu'un homme franc, dix fois sans le savoir,
Devant ceux qu'en son âme il vénère, il admire
Et même tout objet dont il subit l'empire,
Lèverait l'encensoir.



Quels objets, quels héros l'on pourrait évoquer !
Quel monde plein de vie entrerait dans l'Histoire,
Si l'on se résolvait à sonder sa mémoire,
A tout dire ou marquer !



Mais de même qu'un sol, parsemé d'oasis,
Nous en offre d'abord la plus riche verdure,
Et, pour nous captiver, fait chanter la nature
Aux fûts les mieux assis...



Tels je vois apparaître, au fronton très léger
D'un palais diaphane où revit notre gloire,
Huit colonnes d'airain dont le rôle notoire
Fut de la protéger.



Et d'abord c'est Roudaut, Roudaut au fier drapeau,
Roudaut au front puissant où fermenta l'idée
Que l'Eternel depuis a si bien fécondée
Par delà son tombeau.



Puis Chenu qui, drapé dans sa toge d'Etat,
Mais sans perdre un seul fil de sa robe de prêtre,
Dit de l'*Alma Mater* : « C'est le salut peut-être ;
Empruntons son éclat. »



« Quoi ! Sarcey ? direz-vous ». — Dieu créa tout exprès
Pour lui le bon Daniel ; Daniel sut le comprendre ;
« Il fit plus : il aida deux ailes à s'étendre »,
Nous dit l'abbé Jaffrès.

Et pour plus de quinze ans on eut un vrai palais
(On demandait si peu par ces temps de misère),
Un palais où l'on vint, bien qu'en plein Finistère,
De Plymouth, de Calais.



Tu peinas, Cohanec, fier et fin principal,
Main de fer et cœur d'or, idole de l'élève ;
Pourquoi faut-il qu'un autre ait cueilli ton doux rêve
Et le succès final ?



Mais toi, Follioley, proviseur de Laval,
De Nantes et de Caen, toi qui laissas Saint-Claude
Pour venir ciseler ici cette émeraude,
Contemple ton égal.



Ce qu'en toi l'on nous prit, l'abbé Roull l'a rendu ;
Tu fis trois pavillons ? il en a dressé quatre ;
Tu réparas le temple et lui le fit abattre !...
Y avons-nous perdu ?



O chapelle, ô clocher, chantez, chantez son nom
Et dites quels concerts, quels vœux, quelles prières
Grâce à lui peuvent naître autour de nos mystères
Et lui donner raison...



Comme à toi, Gloanec, pour avoir su vers Dieu
Orienter ta nef et jeter ton amarre,
En dépit des courants qui tourmentaient la barre
En tout sens, en tout lieu.



Cher vaisseau, vogue, vogue encore en pleine mer :
Les vents te sont plus doux, l'étoile plus brillante ;
Vogue, vogue sans peur sur l'onde étincelante,
Et vive Moënnier !!!

Qu'on nous dispense de dire comment l'assistance se récompensa elle-même du long et profond silence qu'elle venait de garder. Les neuf dixièmes de ceux qui la composaient avaient été les élèves de M. Colin, et alors... *Benè intelligenti pauca!* Mais ce qu'il faut que nous relevions, c'est l'ensemble parfait avec lequel, à certains moments de la lecture, tous les regards trahirent les hommages qu'on rendait intérieurement aux efforts faits jusqu'ici par l'Université pour soutenir notre collège et se le faire sien, sans porter atteinte au caractère tout spécial qu'il doit à ses origines. (1)

(1) M. Chenu, prêtre étranger, nommé Principal du Collège, trouva cette maison déjà affiliée à l'Université.

Quand le calme se fut un peu rétabli, M. le Président annonça M. le Principal, l'Abbé Moënnier dont le nom venait de retentir et d'être porté aux nues. La salle entière se recueillit de nouveau et l'on entendit ce discours :

« MESSIEURS,

» Il est toujours désavantageux de prendre la parole après les poètes. Ils ont des grâces d'état pour dire supérieurement ce qu'ils éprouvent, qu'il s'agisse de chanter sur des berceaux, d'exalter de nobles origines ou de prophétiser les destinées... Je les respecte et les admire autant que quiconque ; mais — passez-moi cet aveu — n'étant point de ceux qui sentent « du ciel l'influence secrète, » je demande la permission de ne parler qu'en prose.

» D'accord avec vous j'applaudis à l'heureux succès de cette journée. Une mise au point s'impose cependant en réponse à vos compliments trop flatteurs. J'ai pu être dans la circonstance l'instrument, la main qui lie les gerbes ; mais les semeurs, les véritables ouvriers, il faut les chercher ailleurs.

» Notre « harde » vient de célébrer nos premiers fondateurs : MM. Roudaut, Chenu, Daniel, Cohanec, Follioley : Il ne m'a pas été donné de les connaître autrement que par les traces laissées par leurs soins dans nos archives et nos bâtiments.

» En revanche, j'ai le devoir de m'incliner devant leurs successeurs ici présents, M. Roull et M. Gloanec. Ils ont été les chefs de ma vie d'élève et de professeur. Loin de moi la pensée de juger leur mérite. L'histoire future, dans la profondeur de ses perspectives, le fera ressortir avec éclat, et ce jour-là tout le monde saura ce qu'il a fallu d'habileté intelligente et d'irréductible dévouement pour conduire un Etablissement de quatre cents élèves vers l'esprit de discipline et de travail qui l'a porté si haut dans l'estime des familles.

» Dieu me garde d'oublier ces collaborateurs dont l'action plus modeste, mais non moins méritoire, s'est acharnée à lutter dans le champ clos d'une salle de classe ou d'étude contre les puissances coalisées de l'ignorance, de la paresse et de la dissipation. Honneur à eux aussi ! Plus que jamais aujourd'hui je me sens pressé de rendre hommage à tous ces vaillants inconnus ou célèbres, vivants ou défunts, présents ou absents, ecclésiastiques ou laïques, qui ont mis quelque chose d'eux-mêmes, de leur santé, de leur esprit, de leur cœur dans notre cher Collège, qui l'ont agrandi de leurs efforts, soutenu de leur dévouement et qui l'ont transmis vivant et béni, tel que vous le voyez.

» Il est juste enfin que les élèves ne soient pas, dans notre reconnaissance, séparés de leurs maîtres ; l'un ne va pas sans l'autre, et, en définitive, ce sont les disciples, mieux que les maîtres, qui font la gloire d'une école. Un arbre se juge non pas tant aux racines profondes qui plongent dans le sol qu'aux fruits mûrs qui pendent à ses branches.

» Or, en parcourant la liste bientôt séculaire des enfants qui ont passé dans nos rangs, j'y ai trouvé rassemblées sous des noms distingués et quelquefois illustres toutes les carrières qui peuvent honorer un homme. Le sacerdoce, l'armée, la médecine, le barreau, l'enseignement, l'agriculture, le commerce et l'industrie y ont leurs représentants autorisés et la politique elle-même n'a pas, que je sache, à rougir de ceux que les suffrages des électeurs appellent à son service. Quelle force et quel sujet d'orgueil pour une Institution de pouvoir dire en montrant de pareils fruits ; nos titres, les voilà !

» Je me croirais, après ce que je viens de dire, en règle avec toutes mes obligations, si je n'avais à me rappeler que la vertu de ma

fonction m'établit à cette place d'honneur comme un trait d'union entre le passé et l'avenir. J'ai salué le passé ; avec non moins d'émotion je me retourne vers cet avenir à qui, comme les coureurs antiques, vous passez le flambeau radieux de la vie. Investi de la charge redoutable d'avoir à présider, en un tournant de l'histoire, aux destinées de l'Etablissement, je voudrais pouvoir le maintenir sans défaillance au niveau de grandeur où il a été élevé, dans une vitalité toujours plus large et toujours plus intense. Laissez-moi espérer que je pourrai encore compter sur vous.

» Assurément, bien des choses dans sa figure matérielle ont changé, au regret des anciens, depuis sa fondation, depuis même cette époque lointaine où les plus vénérables de cette assemblée y jouaient leurs premières parties de barre, des parties pleines d'entrain, des parties endiablées. D'autres changements sont encore à souhaiter et à espérer. Mais ce qui n'a pas changé et ce qui ne doit pas changer, c'est l'âme de l'école, cette âme faite de ferme autorité et de bonté paternelle chez les maîtres, de docilité empressée et de filial attachement chez les élèves, de cette bonne et fraternelle camaraderie qui éclate à travers les âges et les espaces pour aboutir à la réunion de ce jour, de dévouement aussi à toutes les grandes causes capables d'émouvoir un cœur bien né : Dieu, la patrie, l'humanité.

» Renier ces traditions serait un crime et voilà pourquoi, pour répondre à votre confiance, nous travaillons à développer dans les cœurs de vos fils ou de vos frères cadets les mêmes pensées, les mêmes amours, les mêmes énergies, comme ce qui peut le plus les grandir, les élever. Fidèles aux leçons de vos maîtres, nous leur enseignons à notre tour le devoir et tout le devoir. Notre Collège, nous le voulons digne de son passé, digne de vous. Demandez donc avec nous qu'il aille toujours prospérant, et qu'il soit de plus en plus un foyer puissant de lumière et de vie.

» Lorsque sonnera dans un mois le rappel des classes, heureux et fier de ce que j'ai vu et entendu, je dirai la joie de cette journée aux Benjamins dont j'ai la garde et la direction en leur ajoutant : « Soyez semblables à vos aînés ; comme eux, faites honneur à votre drapeau. » Je dirai particulièrement à ceux que préoccupe légitimement le souci de leur avenir prochain qu'ils sont assurés dorénavant de trouver près des « anciens » un appui fraternel pour guider et soutenir leurs premiers pas dans la carrière. Merci pour eux et merci pour moi !

» C'est dans ces sentiments pénétrés de reconnaissance que je lève mon verre — aussi haut que je peux — à la prospérité de l'Association Amicale, au passé du Collège et à son avenir. »

Ah ! oui, l'on avait bien fait de ne pas mettre un plancher sous les pieds des convives. Il se serait effondré de la belle manière et le tintamarre eût été grand. Notez qu'il y avait là toute une jeunesse qui ne demandait qu'à se reconnaître elle-même dans la vie et l'entrain d'un principal jeune, d'un contemporain aimé. Aussi quelle musique que celle de toutes ces voix qui se croisaient, de toutes ces mains qui battaient à l'envi le plus beau des rappels ! Et les autres, comme on lisait aussi dans leurs yeux leur admiration... et leur reconnaissance, car ils avaient eu leur belle part des compliments adroits de M. le Principal.

Disons tout : il eût suffi d'un geste pour faire chanter à cette foule un refrain qu'elle aurait reconnu et qui a été inspiré par le *contrat* obtenu cette année :

Cher vaisseau, vogue, vogue encore en pleine mer :
Les vents te sont plus doux, l'étoile plus brillante ;
Vogue, vogue sans peur sur l'onde étincelante,
Et vive Moënner !!!

Monsieur le Président donna ensuite la parole à M. l'abbé Gloanec, qui porta le toast suivant :

Messieurs,

« A mon tour, je lève mon verre au collège de Lesneven.

» Je salue d'abord les vétérans tels que MM. Le Roux, Corrigou, Duclos...

» Ensuite, je suis heureux d'exprimer ici hautement ma profonde et toujours vivante reconnaissance à mes anciens maîtres. Ils sont déjà, hélas ! clair-semés ; la mort a passé dans leurs rangs et en a fauché plusieurs, avant qu'ils aient, semble-t-il, achevé leur tâche (tel le bon abbé Le Guillou, de sainte mémoire), ou bien au moment où ils allaient jouir en paix des doux loisirs que leur aurait procurés une retraite honorablement gagnée (Monsieur Kerandel). — Je vois cependant parmi nous quelques-uns, et des meilleurs : MM. Roull, Grall, Le Jacq. A chacun d'eux j'adresse un cordial merci pour le bien qu'ils ont fait jadis, lorsque j'étais leur élève, à mon intelligence, à mon cœur et à mon âme.

» Vient le tour des amis, des condisciples, de ceux avec qui j'ai joué, lutté, travaillé, peiné. Quoique nous ne soyons plus, mes chers amis, de la prime jeunesse, dans la fleur de l'âge, je suis persuadé que du moins notre cœur n'a pas vieilli, et que nous nous rappelons toujours avec émotion les heures, les jours, les années quelquefois pénibles, mais gaies surtout que nous avons passées ensemble sur les bancs de ce bon Collège de Lesneven. Je bois à votre santé à tous, à ceux qui sont présents comme à ceux qui, éloignés, sont de cœur avec nous. Vous me permettez, vous me pardonnerez de nommer particulièrement mon ami, le commandant Louis Prat, qui sera bientôt, je l'espère, car on le dit partout, le contre-amiral Prat.

» Après les maîtres et les amis, restent les élèves. Vous le savez, messieurs, les élèves, pour un professeur, pour un principal surtout, sont un peu, beaucoup même plus que des élèves ; ils sont aussi ses enfants. Cela doit suffire pour vous dire, pour vous rappeler quelle affection je vous ai portée. Et comme un père n'oublie jamais ses enfants, je puis vous affirmer que cette affection reste toujours profondément gravée dans mon cœur.

» Aussi bien, messieurs, a-t-on le droit d'être fier de vous. Quelle que soit la carrière que vous ayez embrassée, quelle que soit la situation que vous occupiez, vous y faites honneur. Oui, que vous soyez Magistrats, Avocats, Conseillers généraux ou d'arrondissement, Officiers, Cultivateurs, Négociants, Industriels, Ouvriers, Prêtres ou Médecins, Professeurs ou Journalistes, Principaux de Collège ou d'établissements analogues (qu'il me soit permis de désigner nommément mon successeur et ami, M. Moënner, le principal organisateur de cette réunion, ainsi que les directeurs que Lesneven a fournis à d'autres maisons : MM. Corre, Kerboul, Uguen, Laboy, Le Guen, Jézéquel), oui, tous, quels que vous soyez, vous servez dignement et vaillamment l'Eglise et la France.

» Je termine donc en formulant le vœu que notre cher et vieux Collège vive encore longtemps, qu'il prospère de plus en plus et qu'il suscite de nombreuses générations dignes de leurs aînés. »

M. l'abbé Gloanec avait à peine achevé d'accentuer la dernière syllabe qu'une nouvelle tempête éclata, suivie de bans, tels que les jeunes savent les battre. On sentait qu'il y avait encore sur toute la ligne un vrai plaisir, une vraie joie et des marques d'estime ou de sympathie en réserve pour bien des années. M. Gloanec avait le droit d'en être très touché.

Tout à coup M. le Président fait connaître que M. Louis Soubigou, notaire, adjoint au maire de Lesneven et conseiller général, va parler. Mais M. Soubigou est un de ces orateurs qui ne veulent avoir qu'un mot à dire, du moins ordinairement. Ne vous en plaignez pas ; ce mot sera un de ceux qu'on appelle « trouvés », et vous ne l'oublierez plus, une fois que vous l'aurez entendu. Donc il nous déclare que c'est chose charmante d'avoir à sa disposition un beau Collège, qu'on a même raison de l'étendre, de l'agrandir, mais qu'il faut aussi des élèves pour le remplir, et il lève son verre à la santé des anciens et particulièrement de ceux qui, comme lui, voient croître autour d'eux les petits bonshommes destinés à former la *clientèle de l'Etablissement*. Il le dit avec une telle bonté d'âme et en termes de si bon aloi que tous les papas en ont les larmes aux yeux à force de rire de bon cœur..... les papas et les autres, oh ! tout le monde, ne nous trompons pas. Mais silence ! M. Pichon présente M. Trémintin.

« M. Pierre Trémintin, avocat au barreau de Quimper et conseiller général du Finistère, félicite M. Soubigou de pouvoir si facilement concentrer sa pensée et regrette d'être condamné, lui, à parler longuement, sans doute en expiation de tous les mots qu'il a dits en trop lorsqu'il était soumis à la discipline assez sévère de ses vieux maîtres du Collège de Lesneven. Comme l'on rit et que par là l'on semble lui faire encore crédit pour une fois, le voilà qui s'envole et verse une pluie de fleurs sur les maisons dans lesquelles l'éducation se donne telle qu'il a reçu la sienne. Il a même comme des larmes dans la voix et dans les yeux lorsque, passant devant les années bénies où M. l'abbé Edouard Le Guillou l'aidait à comprendre ce que c'est qu'une âme, il lui jette de sa voix douce, à travers les espaces, l'hommage ému de sa reconnaissance la plus vive et la plus profonde. Puis, comme dans une seconde vue, ce fut une évocation, attendrie elle aussi, mais gaie cette fois, de la silhouette si paternelle du bon M. Kerandel, son ancien professeur de philosophie. Et M. Trémintin dépeignait si bien que l'on était tenté de regarder au-dessus de la cour pour voir si M. Kerandel ne venait pas au bord des cieux écouter un peu ce qu'on disait de lui. Il est vrai qu'il en eût souri tout le premier, ce qui lui aurait donné une grâce de plus. Oui, mais nous restons après ceux que nous avons aimés et c'est ce que M. Trémintin voulait aussi nous faire sentir. Par bonheur, il y a les joies que donne la poursuite « d'un triple idéal, chrétien, patriotique et scientifique. » Cela ramène la sérénité sur le visage, toujours si impressionnable, de l'orateur qui nous parle et, de vol en vol, nous voilà transportés par lui au sommet de tous les vœux les plus enthousiastes. Aussi est-ce dans un débordement de bravos et de cris : « Vive Trémintin ! » que tous les verres se lèvent, se choquent... s'écrasent.

« Et maintenant, dit M. le Président, livrons-nous à ces petits toasts très simples que la camaraderie seule inspire. Qui veut la parole ?... Qui demande la parole ?... A qui faut-il donner la parole ?... » — Dame ! il paraît que cela devient laborieux ; personne n'élève la voix. — « En ce cas, s'écrie M. Pichon, forçons les portes ; qui voulez-vous qu'on invite à se lever ? » — Dix noms sautent dans les airs ; un seul est retenu : « M. l'abbé Victor Duclos, ancien professeur, a la parole »,

formule M. le Président. Et M. Duclos, qui ne s'attendait pas à cet honneur, de faire sur lui-même l'effort nécessaire pour n'avoir plus l'apparence d'un homme assis, ni surtout d'un orateur gêné : « Messieurs, nous dit-il en substance, prenez-moi comme je suis. J'ai grandi, ne vous en effrayez pas, au bruit du canon de Sébastopol, de Magenta, de Solferino ; et c'était ici ! J'étais en rhétorique quand se livrèrent ces deux dernières batailles... » — En ce moment la salle est comme subitement envahie par un courant violent de patriotisme ; mais, malgré les ardeurs qui se manifestent ici et là, M. Duclos demeure maître de sa parole et du développement de sa pensée. Son air devient de plus en plus martial ; sa voix s'anime et son geste est celui du capitaine qui montre la redoute à enlever. Pour finir, il laissa tomber ces mots : « Vous qui êtes jeunes, souvenez-vous qu'il y a un Dieu à servir, une France à aimer, et qu'on ne sauve son âme et son pays qu'avec de la vertu. »

Et l'on salua cette éloquence si mâle, cette énergie si étonnante d'un homme de soixante-dix ans, par un feu croisé de vivats empruntés au vocabulaire des bivouacs. Le diapason montait. M. Alexandre Masseron en profita pour entourer d'une improvisation très courte, mais très chaude, ce cri de son cœur : « Vive mon vieux Collège avec le doux souvenir que je garde de mes maîtres et de mes camarades ! » D'autres allaient se lever ; mais il était quatre heures et les trains n'attendent pas.

On songea donc à l'*Agimus*. Puis M. le Chanoine Roull, Curé-Archiprêtre de Saint-Louis, remercia tout le monde des bons moments qu'on avait passés ensemble et dit : « A l'année prochaine, messieurs ! » L'invitation fut naturellement saisie au vol et l'on se sépara, emportant une certaine impression particulière, bien connue des touristes et en général de ceux qui, par une splendide soirée d'été, ont vu disparaître dans les flots le magnifique globe d'or auquel la bonne *Aurore aux doigts de rose* rouvrira bientôt les portes de l'Orient.

STATUTS ⁽¹⁾

DE

l'Association Amicale des Anciens Elèves et Maîtres

DU COLLÈGE DE LESNEVEN

ARTICLE PREMIER

Il est fondé une Association Amicale des Anciens Elèves et Maîtres du Collège de Lesneven, ayant son siège social au dit Collège.

ART. 2

Son objet est : 1° d'établir entre ses Membres un centre commun de relations amicales ; 2° de venir en aide dans leurs frais d'études, soit par la création de bourses ou de demi-bourses, soit par des dons de livres, aux élèves les plus méritants.

ART. 3

Y sont expressément interdites les discussions politiques ou religieuses et en général toute discussion étrangère au but de l'œuvre.

ART. 4

Les secours seront accordés de préférence aux fils et aux neveux des associés ; ils seront votés chaque année et ne seront délivrés qu'après épreuve et sur demande faite régulièrement à l'un des Membres du Comité d'Administration.

ART. 5

L'Association décerne tous les ans un prix d'honneur à l'excellencier de Philosophie ou de Mathématiques, interne ou externe, et même aux deux excellenciers, si l'assemblée des professeurs juge la chose nécessaire.

Conditions d'admission

ART. 6

Pour faire partie de l'Association, il suffit d'être ancien Elève, d'être ou d'avoir été Maître dans l'Etablissement, d'adhérer aux Statuts.

ART. 7

Est considéré comme ancien Elève quiconque a suivi les cours du Collège au moins pendant dix mois, et n'a pas été exclu dans la suite.

(1) La présente Association a été déclarée à la Sous-Préfecture de Brest, le 4 Décembre 1911. (Art. 5 de la loi du 1^{er} Juillet 1901).

ART. 8

Tout Associé s'engage à verser une cotisation annuelle de cinq francs. Il pourra, s'il le préfère, se libérer en versant un capital de cent francs, ou de cinquante francs en deux années consécutives.

ART. 9

La cotisation sera seulement de deux francs pour les étudiants et les militaires non gradés, durant leurs études ou leur service.

ART. 10

La qualité de membre de l'Association se perd : 1° Par la démission pure et simple ; 2° Par le refus de la cotisation pendant deux années consécutives ; 3° Par la radiation pour motifs graves, prononcée par le Comité d'Administration, le membre intéressé ayant été préalablement appelé à fournir ses explications.

Administration

ART. 11

L'Association est administrée par un comité de quinze membres, dont un président, deux vice-présidents, deux secrétaires et, au besoin, deux secrétaires-adjoints, un trésorier et des assesseurs. M. le Maire de Lesneven et M. le Principal du Collège seront de droit membres du Comité ; les treize autres seront élus par l'Assemblée générale.

ART. 12

Le Comité est renouvelable par tiers tous les trois ans. A l'expiration de la première et de la seconde période, les membres sortants seront désignés par voie de tirage au sort. Dans la suite ce seront toujours les plus anciens en exercice qui devront sortir. Les membres sortants sont indéfiniment rééligibles.

ART. 13

Le Comité a pour attribution spéciale de gérer les intérêts de l'Association, de défendre ses droits et de veiller à sa prospérité. Il statue sur les admissions et les exclusions, recueille les cotisations et legs de toute nature, vérifie les comptes, règle l'emploi des fonds, convoque les Assemblées générales et détermine le programme des séances.

ART. 14

Il appartient au Président, et, à son défaut, aux vice-présidents, de convoquer le Comité, aussi souvent que les intérêts de l'Association l'exigent, et de diriger les discussions.

ART. 15

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents, et, pour qu'elles soient valides, la présence de huit membres au moins est indispensable. En cas d'égalité de suffrages, le Président a voix prépondérante.

Réunions générales

ART. 16

Chaque année, à la date fixée par le Comité, l'Association tient une Assemblée générale à son siège social.

ART. 17

Ce jour-là, après une messe célébrée pour tous les membres vivants et défunts, les associés prennent part à un banquet, entendent le rapport du secrétaire, reçoivent les communications du Comité, et votent sur les propositions inscrites à l'ordre du jour.

ART. 18

Le bureau de l'Assemblée générale est le même que celui du Comité.

ART. 19

Les délibérations de l'Assemblée générale dûment convoquée sont valables, quel que soit le nombre des associés présents.

ART. 20

Aucune proposition ne saurait figurer à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, à moins d'avoir été soumise, un mois d'avance, aux délibérations et à l'agrément du Comité.

ART. 21

Un compte-rendu de la réunion générale sera publié tous les ans. On y joindra les noms et adresses des sociétaires avec la liste des membres décédés dans l'année.

Dispositions diverses

ART. 22

L'Association est représentée en justice par le Président du Comité, auquel tous pouvoirs sont donnés pour remplir les formalités de déclarations, publications, réclamations prescrites par la Loi et les Règlements.

ART. 23

Les Statuts ne sauraient être modifiés, ni la dissolution prononcée que par l'Assemblée générale et à la majorité des trois quarts des membres présents.

ART. 24

En cas de dissolution volontaire ou obligatoire, la liquidation sera faite par le Comité d'Administration, qui déterminera l'emploi de l'actif disponible, s'il y en a.

COMITÉ D'ADMINISTRATION

pour l'année 1911-1912

- Présidents d'honneur :* { M. le chanoine ROULL, principal honoraire, curé-archiprêtre de Saint-Louis de Brest.
M. l'abbé GLOANEC, ancien principal.
M. le chanoine CORRIGOU, vic. général honoraire.
- Président :* M. Louis PICHON, sénateur du Finistère.
- Vice-Présidents :* { M. l'abbé MOËNNER, principal.
M. le docteur ODEYÉ, maire de Lesneven.
- Trésorier :* M. Joseph FRANCÈS, négociant à Lesneven.
- Secrétaires :* { M. l'abbé COLIN, professeur honoraire.
M. Pierre TRÉMINTIN, avocat du barreau de Quimper, conseiller général du Finistère.
- Secrét.-adjoint :* M. Louis SOUBIGOU, notaire, adjoint au maire de Lesneven, et conseiller général du Finistère.
- Assesseurs :* MM. GRALL (chanoine), curé-doyen de Ploudalmézeau ; KEROMNÈS, professeur à Lesneven ; COZIC (chanoine), curé-doyen de Lesneven ; Louis PRAT, capitaine de vaisseau ; LE JACQ (chanoine), curé-doyen de Crozon ; le comte Amédée DE VINCELLES, de Trégunc ; le docteur LUCAS, de St-Renan ; Alexandre MASSERON, avocat, Brest.

LISTE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

DES

Membres de l'Association Amicale

DU COLLÈGE DE LESNEVEN

A

MM.

ABALÉA, Emile, séminariste, Quimper.
ABARNOU, Jean, docteur-médecin, Saint-Pierre-Quilbignon.
ABGRALL, négociant, Landivisiau.
ABGUILLERM, J.-M. (l'abbé), vicaire à Saint-Joseph du Pilier-Rouge, Brest-Lambézellec.
ABJEAN, F. (l'abbé), vicaire à Plomeur.
ABJEAN, Jean-Marie, ancien secrétaire de la Mairie de Lesneven.
ABJEAN, Louis (l'abbé), vicaire à Pleyber-Christ.
ABJEAN, Louis, clerc de notaire à Plounéour-Trez.
ABJEAN, Pierre, propriétaire, Plouguerneau.
ABJEAN, René, conseiller d'arrondissement, Plouguerneau.
ABJEAN-UGUEN, Yves (l'abbé), recteur de Guimaëc.
ABILY, commissaire de la Marine, à Yokohama (Japon).
ABIVEN, Jean-Marie, séminariste, Quimper.
ABIVEN, Pierre (l'abbé), Plabennec.
ABOLIVIER, Désiré, séminariste, Quimper.
ABOLIVIER, Yves (l'abbé), vicaire à Tréflaouénan.
ACQUITTER, Yves (l'abbé), vicaire à Plouégat-Moysan.
AFFRET, Louis, boulanger, Plouider.
AFFRET, Pierre (l'abbé), sous-principal du Collège de Lesneven.
ALESTÉ, Yves, négociant, Crozon.
ALIX, secrétaire de Mairie, Crozon.
ARZEL, François (l'abbé), maître surveillant au Collège de Lesneven.

B

MM.

BALCON, commerçant, Saint-Derrien.
BARJOU, notaire honoraire, Lesneven.
BARJOU, Henri, capitaine d'infanterie, Brest.
BARJOU, Jean, notaire, Lesneven.
BARON, Michel (l'abbé), vicaire à Saint-Nic.
LE BARS, J.-L. (chanoine), professeur au Grand Séminaire de Quimper.
BELLEC, Félix, ébéniste, Lesneven.
BELLEC, Yves, séminariste, Quimper.
BELLÉGUIC, Louis, électricien, Douarnenez.
BER (LE), Paul (l'abbé), du clergé d'Algérie, Landivisiau.

MM.

BÉRRE (R. P. LE), missionnaire d'Afrique.
 BÉRRE (LE), J.-M. (l'abbé), vicaire à Saint-Martin de Morlaix.
 BERGOT, Henri, négociant à Lesneven.
 BERGOT, Joseph, quincaillier à Lannilis.
 BERGOT, René, avoué à Saint-Germain-Cembron, Puy-de-Dôme.
 BERNARD, Jean, professeur au Collège de Lesneven.
 BERNICOT, François, Plabennec.
 BERNICOT, Pierre (l'abbé), professeur à Saint-Yves, Quimper.
 BERROU, F.-M. (l'abbé), recteur de Loc-Brévalaire.
 BERTHOU, Jean, propriétaire à Guissény.
 BERTHOU, J.-F. (l'abbé), chapelain à Landerneau.
 BERTHOU, Joseph (l'abbé), curé-doyen de Landivisiau.
 BERTHOU, Louis, propriétaire à Guissény.
 BERTHOU, Yves (l'abbé), curé-doyen de Carhaix.
 BERTHOU, Yves, à Saint-Thonan.
 BÉRVAS, F. (l'abbé), instituteur à Guipavas.
 BÉRVAS, J. (l'abbé), vicaire à Spézet.
 BIHAN (LE), Paul (l'abbé), recteur de Saint-Thois.
 BIHAN-POUDEC, conseiller d'arrondissement, maire du Folgoët.
 BIHAN-POUDEC, Michel, clerc de notaire, Lesneven.
 BIHAN-POUDEC, Jean-Louis, secrétaire de Mairie, Plounéour-Trez.
 BIHAN-POUDEC, Jean-Marie (l'abbé), surveillant à Douarnenez.
 BILLANT, François (chanoine), curé de Saint-Martin de Brest.
 BILLANT, Nicolas (l'abbé), vicaire à Lanmeur.
 BLEUNVEN, Jean-René (l'abbé), recteur de Pencran.
 BODÉNÈS, J.-L. (l'abbé), surveillant à Saint-Vincent, Quimper.
 BOETTÉ (LE) Louis (l'abbé), vicaire à Saint-Martin de Brest.
 BORGNE (LE) Alexis (l'abbé) à Plouguerneau.
 BORGNE (LE) Goulven (l'abbé) vicaire à Plougastel-Daoulas.
 BORNECQUE, Eugène (l'abbé), aumônier du Collège de Morlaix.
 BOSSENNEC, René (l'abbé), professeur au Collège de Lesneven.
 BOTÉRAOU, Joseph (l'abbé), vicaire à Landivisiau.
 BOTHOREL, J., étudiant en Pharmacie, Rennes.
 BOUCHER, Louis, séminariste, Quimper.
 BOURLÈS, Pierre (l'abbé), vicaire à Cléder.
 BOUVIER (LE) Jean, docteur-médecin à Kérinou-Lambézellec.
 BRANELLEC, Dominique, docteur-médecin, à Lesneven.
 BRANELLEC, Yves, séminariste, Quimper.
 BRAS (LE) François, docteur-médecin à Daoulas.
 BRIAT, Georges, négociant à Pont-Croix.
 BROCH, J. (l'abbé), vicaire à Elliant.

C

MM.

CABON, J. (l'abbé), vicaire à Guimiliau.
 CABON, J.-B., à Plouvien.
 CADEVILLE, Yves, commis au port de Brest.
 CADIOU, G. (l'abbé), vicaire à Elliant.
 CADIOU, J. (l'abbé), vicaire à Saint-Mathieu de Quimper.
 CAER, J. (l'abbé), recteur de Plounevez-Lochrist.
 CALVEZ, Alain, séminariste, Quimper.
 CALVEZ, Hervé (l'abbé), vicaire à Saint-Louis de Brest.
 CALVEZ, instituteur à l'Etablissement des Pupilles de la Marine.
 CALVEZ, Yves (l'abbé), recteur de Lanhouarneau.
 CAM (LE), Eugène, négociant à Port-Louis (Morbihan).
 CAM, J., séminariste-soldat, Plougastel-Daoulas.

MM.

CAP (LE), Francis (l'abbé), maître-surveillant au Collège de Lesneven.
 CARAES, J., docteur-médecin à Lannilis.
 CARAES, J., négociant à Lannilis.
 CARIOU, J., huissier à Saint-Renan.
 CAROFF, L.-V. (l'abbé), vicaire à Landunvez.
 CAVAREC, Ildut, propriétaire à Plounéour-Trez.
 CELTON, Corentin (l'abbé), vicaire à Lesneven.
 CHALOT-DONAT, Charles, avoué à Plouaret-Lannion (Côtes-du-Nord).
 CHAPALAIN, Jean-François, Plabennec.
 CHAPEL, François, pharmacien à Rosporden.
 CHAUVEL, Lucien, médecin de la Marine, Brest.
 CHEVALIER (LE) Louis, étudiant, Lesneven.
 CLOAREC, J. (l'abbé), recteur de Saint-Vougay.
 CLOAREC, P. (l'abbé), vicaire à Locquénolé.
 CLOATRE, F. (l'abbé), vicaire à Quimerc'h.
 COATAUDON (DE) Hyacinthe, chef de gare en retraite, Plounéour-Trez.
 COGNETS (DES), Casimir, Roscoff.
 COGNETS (DES) Emile, notaire, Roscoff.
 COLIN, A. (l'abbé), professeur honoraire, Lesneven.
 COLIN, F. (l'abbé), recteur de Gouézec.
 COLIN, J. (chanoine), curé doyen de Saint-Thégonnec.
 COLIN, Mathieu, propriétaire, Le Folgoët.
 COLIN, Pierre, avoué, Brest.
 COLIN, T. (l'abbé), aumônier de la Retraite, Lesneven.
 CONQ, Augustin (l'abbé), vicaire à Saint-Pol-de-Léon.
 CONTANT, Louis, pharmacien, Plouay (Morbihan).
 CORCUFF, Victor, capitaine d'Infanterie, au Gabon.
 CORDIER, Jean, imprimeur-libraire à Saint-Lô (Manche).
 CORGNE, Eugène, professeur, Institut collégial, Royan.
 CORNEC, clerc de notaire, Plomodiern.
 CORNEC, Joseph, entrepreneur, Brest.
 CORRE, E. (l'abbé), vicaire à Guipavas.
 CORRE, F. (l'abbé), curé-doyen de Ploudiry.
 CORRE, F. (l'abbé), recteur d'Audierne.
 CORRE (LE) Fernand, licencié en droit, Lesneven.
 CORRE, J.-F. (l'abbé), vicaire à Saint-Sauveur.
 CORRE, L. (chanoine), recteur de Saint-Mathieu de Quimper.
 CORRE, Paul, chef de bataillon, Infanterie coloniale, Lorient.
 CORRIG (l'abbé), curé d'Aizecq (Charente).
 CORRIGOU, J.-F., vicaire général honoraire, Le Drennec.
 COULOIGNER, médecin de la Marine, Toulon.
 COURTOIS, E., pharmacien à Brest.
 COUÉ, Hippolyte, négociant, Landerneau.
 COZANET, Ambroise, négociant, Lesneven.
 COZANET, Bernard (l'abbé), vicaire à Scaër.
 COZANET, Florentin (l'abbé), vicaire à Saint-Joseph du Pilier-Rouge.
 COZANET, François, négociant, Lesneven.
 COZIC, J. (chanoine), curé-doyen de Lesneven.
 CRÉACH, A. (l'abbé), missionnaire, Haïti.
 CREIGNOU, C.-E. (l'abbé), vicaire à Landerneau.
 CROM, F. (l'abbé), recteur de Loguivy-lès-Lannion (Côtes-du-Nord).

D

MM.

DARÉ, F.-M.-G. (l'abbé), vicaire à Camaret-sur-Mer.
 DARIDON, François, professeur au Collège de Lesneven.
 DÉNIEL, Casimir (l'abbé), vicaire à Brélès.

MM.

DENNIEL, Henri, employé des Télégraphes, Brest.
DIDOU, Emmanuel, brigadier des Douanes, Brest.
DIEULEVEULT (DE), Henri, négociant, Lesneven.
DIEULEVEULT (DE), Joseph, au château du Méné, Le Folgoët.
DIEULEVEULT (DE), Paul, négociant, Lesneven.
DOLL, 24, quai de la Douane, Brest.
DONVAL, commis à l'arsenal, Brest.
DUCLOS, Victor (l'abbé), recteur de Guilers-Brest.
DUJARDIN, Albert (l'abbé), professeur au Collège de Lesneven.
DUTERQUE, Jules, docteur-médecin, Lesneven.

E

MM.

ELLÉGOET, François, à Plabennec.
EMILY, Ange, à Guipavas.
EOZENNOU, Jean-François, Plabennec.

F

MM.

FALC'HUN, A. (l'abbé), recteur de Saint-Thonan.
FALC'HUN, J. (l'abbé), recteur de Locquéholé.
FALC'HUN, Pierre, Plouneour-Trez.
FAUQUE, Louis, notaire à Cléder.
FAVÉ, Antoine (l'abbé), aumônier de Saint-Athanase, Quimper.
FÉROC, J. (l'abbé), recteur de Ploujean.
FÉROC, J.-Y. (l'abbé), recteur de Pont-de-Buis.
FILY, F. (l'abbé), ancien aumônier, Lesneven.
FILY, G. (l'abbé), chapelain à Plougouven.
FILY, S. (l'abbé), ancien aumônier, Saint-Pol-de-Léon.
FLOCH, Edouard (l'abbé), instituteur, Recouvrance.
FLOCH, J.-F. (l'abbé), aumônier de l'Hospice, Landerneau.
FOLL, Auguste (l'abbé), ancien recteur, Morlaix.
FOLL, Joseph (l'abbé), professeur à Saint-Vincent, Quimper.
FORICHER, Eugène, séminariste, Quimper.
FRANCÈS, Joseph, négociant, Lesneven.

G

MM.

GALL (LE), François-Eucher (l'abbé), maître surveillant, au Collège de Lesneven.
GALL (LE) J.-C. (l'abbé), directeur du Pensionnat, Plougastel-Daoulas.
GALL (LE) S. (l'abbé), vicaire, Garlan.
GALL (LE) Y.-J. (l'abbé), vicaire à Lesneven.
GALL (LE) Y.-M. (l'abbé), vicaire à Carantec.
GAONACH, J. (l'abbé), professeur à Saint-Vincent, Quimper.
GÉLÉBART, P.-M. (l'abbé), vicaire à Loc-Maria-Plouzané.
GLOANEC, Jacques (l'abbé), ancien principal, Guipavas.
GOARANT, G., pâtissier à Lesneven.
GOGÉ, Louis, industriel à Landivisiau.
GONIDEC, F. (l'abbé), vicaire à Plestin-les-Grèves (C.-du-N.).
GORET, J. (l'abbé), curé-doyen de Huelgoat.
GORET, L. (l'abbé), vicaire à Lanmeur.
GOURMELON, Jean, commis à l'Arsenal, Brest.
GOURVENNEC, Michel, séminariste, Quimper.
GOURVIL, F. (l'abbé), vicaire à Lanhouarnau.
GRALL, F. (l'abbé), professeur au Collège de Saint-Pol-de-Léon.

MM.

GRALL, L., industriel, Landivisiau.
GRALL, M. (chanoine), curé-doyen de Ploudalmézeau.
GRIGNOU, L., adjoint au maire de Tréfléz.
GRIGNOUX, J.-M., pharmacien à Brest.
GUÉGAN, H. (l'abbé), vicaire à Saint-Martin de Brest.
GUÉGUEN, P. (l'abbé), instituteur, Landivisiau.
GUEN (LE) Y. (l'abbé), recteur de Kernilis.
GUEN (LE) Y. (l'abbé), vicaire au Guilvinec.
GUÉNÉGAN, J. (l'abbé), vicaire à Rosnoën.
GUENNOU, J.-F. (l'abbé), maître surveillant au collège de Lesneven.
GUÉVEL, U. (l'abbé), vicaire à Plouneour-Trez.
GUILLERM, G. (l'abbé), vicaire à Taulé.
GUILLERM, H. (l'abbé), vicaire à Plougastel-Daoulas.
GUILLERM, J. (l'abbé), aumônier, Morlaix.
GUILLERMIT, Alcide (l'abbé), vicaire à Saint-Mathieu de Quimper.
GUILLERMIT, Augustin (l'abbé), professeur au Collège de Lesneven.
GUILLIEC, Pierre, aide-secrétaire de Mairie à Lesneven.
GUILLOU, Y. (R. P.), missionnaire en Asie.

H

MM.

HÉLIÈS, Guillaume (l'abbé), aumônier, Lesneven.
HENRY, Ch. (l'abbé), vicaire à Briec.
HERRY, Joseph (l'abbé), professeur, Bon-Secours, Brest.
HERRY, Paul, étudiant en médecine, Brest.
HERVÉ, Joseph (l'abbé), vicaire à Plouguerneau.
HILY, J.-F. (l'abbé), aumônier, Landerneau.
HIR (LE), Baptiste, Guissény.
HIR (LE), relieur, 3, rue Amiral-Linois, Brest.
HOSTIS (L'), Athanase (l'abbé), maître surveillant, St-Vincent, Quimper.
HUNAUT, G. (l'abbé), recteur, Coray.
HUNAUT, J.-M., docteur-médecin, Lambézellec.
HUNAUT, J. (l'abbé), vicaire à Botsorhel.
HUNTZIGER, Léon, professeur de musique au Collège de Lesneven.
HUNTZIGER, Paul, interne des hôpitaux, Nantes.
HUTIN, René, médecin de la marine, Landévennec.

I

MM.

INIZAN, Pierre, adjoint-maire, Kernouës.
INIZAN, Vincent, maire de Kernouës.
INIZAN, Y. (l'abbé), vicaire à Plouzané.
INIZAN, Y., propriétaire, à Kerléo, Kernouës.
INIZAN, Y., propriétaire au Folgoët.
IZENIC, Louis, notaire à Landerneau.

J

MM.

JACOLOT, Jean, séminariste, Quimper.
JACOPIN, P.-M. (l'abbé), vicaire à Tourc'h.
JACQ (LE), Pierre (chanoine), curé-doyen de Crozon.
JAFFRÈS, François, étudiant, Lampaul-Guimiliau.
JAFFRÈS, Y. (l'abbé), ancien recteur de Plouédern, Lamp.-Guimiliau.
JAOUEN, Georges, négociant, Plouescat.
JAOUEN, Paul (l'abbé), recteur de Plougourvest.

MM.

JESTIN, François, propriétaire au Drennec.
JESTIN, Pierre, à Plabennec.
JÉZÉQUEL, Arsène, hôtelier, Lesneven.
JÉZÉQUEL, François (l'abbé), directeur de l'Ecole Saint-Louis, Brest.
JÉZÉQUEL, Hervé (l'abbé), maître-surveillant au Collège de Lesneven.
JÉZÉQUEL, Thénénan (l'abbé), vicaire à Berrien.
JÉZÉQUEL, Yves, sous-officier au 19^e, Brest.
JOLIFF (LE), Félix, étudiant, Landivisiau.
JONCQUEUR, Joachim (l'abbé), vicaire à Crozon.

K

MM.

KAIGRE, Adolphe, imprimeur, rue du Château, 4, Brest.
KARUEL DE MÉREY, propriétaire, Lesneven.
KERAUDY, César, lieutenant d'artillerie coloniale, Brest.
KERAUDY, Joseph, négociant, Landéda.
KERBOUL, Guillaume, négociant, Gouesnou.
KERBOUL, Louis (chanoine), ancien principal, Saint-Pol-de-Léon.
KERBOUL, dentiste, rue de la Mairie, Brest.
KERBRAT, J.-M. (l'abbé), recteur de Guipronvel.
MORCEC DE KERDANET, Charles, maire de Trégarantec.
KERÉZEON, Désiré (l'abbé), à Saint-Joseph, Saint-Pol-de-Léon.
KERJEAN, René, soldat au 71^e régiment d'infanterie, Saint-Brieuc.
KERHUEL, organiste à Ploudalmézeau.
KERMARREC, Goulven (l'abbé), économe à l'Ecole St-Yves, Quimper.
KERMARREC, Guillaume (l'abbé), vicaire à Saint-Urbain.
KEROMNÈS, Auguste, étudiant, Lesneven.
KEROMNÈS, François, professeur au Collège de Lesneven.
KEROUANTON, F.-M. (l'abbé), recteur de Logonna-Quimerc'h.
KEROUANTON, Pierre (l'abbé), vicaire à Fouesnant.
KEROUANTON, Urcin (l'abbé), vicaire à Dirinon.
KERRIEN, Jules, négociant, Lesneven.
KERVELLA, F.-L. (l'abbé), recteur de Guiclan.
KERVELLA, François, étudiant, Plougastel-Daoulas.
KERVERN, Mathieu, médecin de la marine, Brest.
KERVAN, Joseph (l'abbé), instituteur, Plabennec.

L

MM.

LABOY, Joseph (l'abbé), supérieur de l'Ecole Saint-Yves, Quimper.
LAMENDOUR, Yves-François (l'abbé), vicaire à Hanvec.
LAMENDOUR (R. P.) J., missionnaire en Afrique.
LANDOUARÉ, Léon, docteur-médecin, rue de Siam, Brest.
LANDURÉ, négociant, Plouvien.
LANNUZEL, J.-M., séminariste, Le Conquet.
LAOUÉNAN, Vincent, pharmacien, Quimper.
LARVOR, Joseph, pharmacien, Lambézellec.
LARVOR, P., 37, rue Duret, Brest.
LAURENT, Joseph, Douarnenez.
LAVIEC, Yves (l'abbé), recteur de Bénodet.
LÉAL, Henri, étudiant, Plouvien.
LÉAL, René (l'abbé), recteur de Plouvien.
LEZ (LE), ancien huissier, Lesneven.
LEMERDY, Jean (l'abbé), recteur de Plouzané.
LÉON, Louis, étudiant en théologie, Rome.
LÉON, Yves, séminariste, Quimper.

MM.

LÉOST, Emile, hôtelier, Saint-Renan.
LÉOST, J.-M. (l'abbé), recteur de Saint-Pabu.
LESCONNEC, Joseph, boucher, Lesneven.
LESCONNEC, Nicolas (l'abbé), vicaire à Recouvrance.
LESPAGNOL, Auguste, séminariste, Quimper.
HELGOUALCH (L'), René, (l'abbé), vicaire à Lambézellec.
HER (L'), Charles (l'abbé), vicaire à Plouguin.
LICHOU, Charles (l'abbé), recteur de Santec.
LICHOU, Gabriel (l'abbé), vicaire à Saint-Goazec.
LOARER (LE), Emile, lieutenant d'infanterie, Saint-Brieuc.
LOAEC, Louis (l'abbé), préfet de discipline à l'école St-Yves, Quimper.
LORANT, J.-M., à Guipavas.
LOUVET, Guillaume, Guipavas.
LOUVET-JARDIN, Achille, 6, rue du Château, Brest.
LOUVIÈRE, Arthur (chanoine), secrétaire de l'Evêché, Quimper.
LOYER, Georges, inspecteur des chemins de fer du P.-L.-M., 2, boulevard Henri IV, Paris.
LUCAS, Hervé, docteur-médecin à Saint-Renan.
LUCAS, Jean, à Bobars.
LUCAS, Pierre, pharmacien à Saint-Renan.
LUGUERN, P.-M. (l'abbé), vicaire à Camaret-sur-Mer.
LUNVEN, Michel, séminariste, Quimper.

M

MM.

MADEC, employé des Postes et Télégraphes, Lesneven.
MAGUET, J.-L. (l'abbé), recteur de Ploudaniel.
MALARDEAU, Adolphe, négociant, Gouesnou.
MANCHEC (LE) Auguste, notaire, Saint-Martin d'Asprès (Orne).
MAOUT (LE) Yves (l'abbé), vicaire à Gouesnou.
MASSERON, Alexandre, avocat, Brest.
MAURICE, Joseph (l'abbé), curé de Pont, diocèse de Tours.
MAZÉ, Guillaume, à Saint-Thonan.
MAZÉ, Joseph, à Brest.
MAZÉ, Joseph (l'abbé), instituteur, Landivisiau.
MÉNÈS, J.-M. (l'abbé), recteur de Ploumoguier.
MENGUY, Guillaume (l'abbé), vicaire à Rosporden.
MENGUY, J. (l'abbé), vicaire à Plogonnet.
MENN (LE) Yves, maire de Guissény.
MESSAGEUR, Prosper (chanoine), inspecteur diocésain, Quimper.
MEUR (LE) Amédée, docteur-médecin, Ploudalmézeau.
MICHEL, Prosper, ancien notaire, Le Conquet.
MIOSSEC, J.-P. (l'abbé), vicaire à Saint-Marc.
MIQUEAU, Léonce, étudiant, Guilers-Brest.
MOËNNER, Alain (l'abbé), principal du Collège de Lesneven.
MOËNNER, Yves, séminariste, Quimper.
MOIGNE (LE) J. (l'abbé), vicaire à Moëlan.
MONOT, Paul (l'abbé), vicaire à Clédén-Pohér.
MONOT, J.-L. (l'abbé), vicaire à Trégourez.
MORVAN, J.-M. (l'abbé), vicaire aux Carmes, Brest.
MORVAN, Louis, commis au Cable, 30, rue Jean Macé, Brest.
MORVAN, Yves, maire de La Forêt-Landerneau.
MORVAN, Laurent (l'abbé), vicaire à Lopérec.
MOYSAN, à Plabennec.

N

MM.

NAN (LE), Yves, séminariste, Quimper.
 NAOUR (LE) G., entrepreneur, Quimper.
 NICOL, Théophile, négociant, Lesneven.
 NICOLAS, François, aumônier des Bretons au Havre.
 NOEL, J.-F. (l'abbé), aumônier, Pont-l'Abbé.
 NOEL, Yves, maire de Plounéour-Trez.
 NOURY, François, pharmacien à Crozon.

O

MM.

ODEYÉ, Eugène, pharmacien, Lannilis.
 ODEYÉ, Joseph, docteur-médecin, maire de Lesneven.
 OLLIVIER, Etienne (l'abbé), recteur de Saint-Frégant.
 OLLIVIER, François-Marie, Plounéour-Trez.
 OLLIVIER, Goulven (l'abbé), vicaire à Clédén-Cap-Sizun.
 OLLIVIER, Jean-François (l'abbé), maître-surveillant à l'Ecole de Bon-Secours, Brest.
 OLLIVIER, Jean-Marie, propriétaire, Goulven.
 OLLIVIER, Louis, à Lanarvily.
 OLLIVIER, Yves-Marie (l'abbé), recteur de Loc-Eguiner-St-Thégonnec.
 OMNÈS, Benoît, licencié en droit, Brest.

P

MM.

PALLIER, Baptiste (l'abbé), recteur de Kernouës.
 PAPE, Yves, professeur au Collège de Barbezieux (Charente).
 PASCOET, Auguste, pharmacien à Morlaix.
 PASQUIC, Goulven, représentant de commerce, Le Relecq-Kerhuon.
 PASTEUR, Claude (l'abbé), vicaire à Plounéour-Ménez.
 PATINEC, Jean (l'abbé), jeune prêtre, Plouider.
 PAUL, Charles (l'abbé), professeur au Collège de Lesneven.
 PAUL, Théodore, maître-répétiteur au Collège de Lesneven.
 PELLAN, maréchal-des-logis, Guilers, Brest.
 PELLEC (LE), sous-officier d'artillerie, 3^e régiment, Toulbrock.
 PELLICANT, Thénénan (l'abbé), vicaire à Ploudaniel.
 PENARGUÉAR, Henri, séminariste, Quimper.
 PENGAM, Joseph (l'abbé), vicaire à Pleyben.
 PENGAM, Vincent (l'abbé), recteur de Plouvorn.
 PENNDU, Yves (l'abbé), curé-doyen de Plouigneau.
 PÈRÈS, missionnaire, professeur, Nantes.
 PERROT, Jean (l'abbé), chapelain à Kerouzeré, Sibiril.
 PÈRVÈS, J.-M., médecin de la Marine, Cherbourg.
 PESQUER, L., du Conquet.
 PÉZENNEC, Eugène, professeur, de Trégunc.
 PICHON, Louis, sénateur-maire, Tréfléz.
 PICHON, Paul, capitaine de frégate, en retraite, Tréfléz.
 PLESSIS, Amédée, professeur au Collège de Lesneven.
 PLOUGOULM, Hervé (l'abbé), recteur de Plouégat-Guerrand.
 POCHARD, commis, caisse d'épargne, Brest.
 POCHARD, Edmond, sous-officier au 118^e, Quimper.
 POCHARD, J.-J., curé, Angleterre.
 POCHARD, Paul, maître-répétiteur à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).
 PONDAVEN, Mathieu (l'abbé), aumônier des Pupilles, Guilers-Brest.
 PONT, Jean, agriculteur à Plounéour-Trez.

MM.

PONT, Théophile (l'abbé), missionnaire, Haïti.
 POULIQUEN, François, expert, Plouédern.
 POULIQUEN, Yves, propriétaire, Le Relecq-Kerhuon.
 PRAT, Louis, capitaine de vaisseau, Paris.
 PRIGEAC, Louis (l'abbé), vicaire à Landrévarzec.
 PRIGENT, J.-L. (l'abbé), vicaire à Briec.
 PRIGENT, J.-M. (l'abbé), instituteur à Plougastel-Daoulas.
 PRIGENT, Louis, premier-maître fourrier de la Marine, Brest.

Q

MM.

QUÉDEC, Etienne, docteur-médecin, Landerneau.
 QUEINNEC, François, docteur-médecin, Saint-Renan.
 QUÉMÈNER, Emile, médecin de la Marine, Brest.
 QUENTEL, Joseph, clerc de notaire, Porspoder.
 QUENTEL, Joseph, (l'abbé), professeur, Bon-Secours, Brest.
 QUENTEL, J.-M. (l'abbé), recteur de Lampaul-Plouarzel.
 QUÉRÉ, Alexandre, sous-économe au lycée de Coutances (Manche).
 QUILLÉVÉRÉ, J.-Y. (l'abbé), vicaire à Poullaouen.
 QUINTIN, Louis, docteur-médecin, Plouescat.

R

MM.

RAMÉE, Louis, pharmacien, Brest.
 RANNOU, Joseph, étudiant à Lille.
 REVAULT, Louis, notaire à Douarnenez.
 RIOU, Auguste, quincaillier à Lesneven.
 ROBIN, Eugène, entrepreneur, Lesneven.
 ROBERT, Ernest, agent d'assurances, Landerneau.
 ROHEL, Pierre, propriétaire, Ploudiry.
 RODELLEC DU PORZIC (DE), Robert, notaire à Saint-Renan.
 ROLLAND, Emile, Saint-Pierre-Quilbignon.
 ROPARS, François, séminariste, Quimper.
 ROSCONGAR, Alain, propriétaire, Bohars.
 ROSPARS, L. (chanoine), directeur de la *Semaine Religieuse*, Quimper.
 ROSSI, Lucien (chanoine), aumônier, Quimper.
 ROUDAUT, Laurent (l'abbé), vicaire à Sainte-Croix, Quimperlé.
 ROUDAUT, Louis, pharmacien, Lesneven.
 ROUÉ, J.-L. (l'abbé), vicaire à Plouvien.
 ROULL, F.-A. (chanoine), curé-archiprêtre de Saint-Louis de Brest.
 ROUX (LE), Edouard, secrétaire de mairie, Lesneven.
 ROUX (LE), Goulven (l'abbé), ancien recteur, Lesneven.
 ROUX (LE), Jean-Louis (l'abbé), vicaire à Saint-Martin de Morlaix.
 ROY (LE) Jean (l'abbé), recteur de Saint-Jean-du-Doigt.
 ROZEC, François (l'abbé), recteur de Plonévez-du-Faou.
 ROZEC, J.-P. (l'abbé), recteur de Lanneufret.
 RUSQUEC (DU) René, avocat, Quimper.

S

MM.

SABOT, Claude, notaire, Morlaix.
 SALAUN, Amédée (chanoine), curé-doyen d'Ouessant.
 SALAUN, F.-M. (l'abbé), vicaire à Lesneven.
 SALIOU, Gabriel (l'abbé), recteur de Plounéour-Trez.
 SALOU, Louis (l'abbé), professeur à l'Ecole Saint-Louis, Brest.

MM.

SAOUT, Gabriel, à Matignon (Côtes-du-Nord).
SAOUT, Guillaume (l'abbé), vicaire à Kerfeunteun.
SCLÉAR, Louis, à Plabennec.
SÉGALEN, François (l'abbé), recteur de Landudec.
SÉGALEN, Jean (l'abbé), recteur de Mespaul.
SÉITÉ, Goulven (l'abbé), vicaire à Primelin.
SENNET, Alfred (l'abbé), vicaire à Lambézellec.
SILGUY (DE) Christian, propriétaire, Landerneau.
SIMON, Nicolas (l'abbé), recteur de La Forêt-Landerneau.
SIMOTTEL, René, négociant, rue de Paris, 32, Brest.
SOUBIGOU, Ambroise (l'abbé), vicaire à Plouédern.
SOUBIGOU, Auguste, propriétaire, Roscoff.
SOUBIGOU, Louis, notaire, conseiller général, Lesneven.
SOUN, Charles, séminariste, Saint-Jacques.
SPAGNOL, fils, électricien, Lesneven.
SPARFEL, Guillaume (l'abbé), instituteur à Plougastel-Daoulas.
STANG (LE), Jean-Joseph (l'abbé), vicaire à Ploudaniel.
STEUN, Guillaume (l'abbé), professeur au Collège de Lesneven.

T

MM.

TABURET, Ernest, père, négociant au Conquet.
TABURET, Ernest, fils, négociant au Conquet.
TABURET, Hippolyte, négociant à Saint-Renan.
TANGUY, Albert, docteur-médecin, Landerneau.
TANGUY, J.-M. (l'abbé), vicaire à Pont-l'Abbé.
THÉVEN DE GUÉLÉRAN, Anatole, pharmacien à Plouescat.
TRAON, Christophe (l'abbé), à Plounéour-Trez.
TRÉBAOL (R. P.), missionnaire, en Angleterre.
TRÉGUIER, chef d'escadron au 59^e d'artillerie, Charenton.
TRÉMINTIN, Pierre, conseiller général, avocat, Quimper.
TROBRIAND (Comte DE), à Castel-Hoël, Plounéour-Trez.
TROMELIN, Louis, minotier à Plouguin.

U

MM.

UGUEN, Jean (chanoine), supérieur, Saint-Vincent, Quimper.
UGUEN, Paul (l'abbé), recteur de Clohars, Fouesnant.

V

MM.

VASSEUR (LE), Jean (l'abbé), professeur au Collège de Lesneven.
VICAIRE, Eugène, Brest.
VICAIRE, Joseph (l'abbé), professeur à l'Ecole Saint-Louis, Brest.
VINCELLES (Comte DE), Amédée, ancien officier, à Trégunc.
VINCELLES (DE), Fernand, à La Roche-Maurice.
VINCELLES (DE), Henri, conseiller d'arrondissement, maire de Lanarvily.